



## NATURA 2000, QU'EST-CE QUE C'EST ?

## CONTACT

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels (depuis 1992 pour les sites terrestres, étendu aux sites marins depuis 2012) **identifiés au sein de l'Union Européenne**, pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et des habitats naturels qu'ils abritent.

**Son objectif est d'assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable de ces milieux naturels et de ces espèces reconnus d'intérêt européen.**

L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités socio-économiques humaines et la préservation de la biodiversité.



Le réseau Natura 2000 comprend deux types de zones :

- **des Zones de Protection Spéciale (ZPS)**, visant la **conservation d'espèces d'oiseaux sauvages ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs**, désignées au titre de la **Directive « Oiseaux »** n°79/409/CE du 2 avril 1979 (devenue la directive n°2009/147/CE le 30 novembre 2009)
- **des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, visant la **conservation de différents types d'habitats et de certaines espèces animales et végétales**, désignées au titre de la **Directive « Habitats-Faune-Flore »** n°92/43/CE du 21 mai 1992

*Les zones humides Natura 2000 du Pays de Gavot, constituant l'Impluvium de l'Eau Minérale Evian, ne sont concernées qu'au titre du classement en Zones Spéciales de Conservation.*



### QUELQUES CHIFFRES

(Janvier 2017 ; UE)

- **EN EUROPE :**  
27522 sites terrestres et marins représentant environ 118,5 millions d'Ha, soit 27% de la surface globale des 28 pays membres de l'Union Européenne

- **EN FRANCE :**  
1766 sites, représentant environ 7 millions d'Ha soit 12,84 % de la surface terrestre, et environ 4,2 millions d'Ha soit 8 % de la surface marine

- **EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES :**  
212 sites en Zones Spéciales de Conservation et 47 sites en Zones de Protection Spéciale, représentant environ 938500 Ha soit 13,3% du territoire régional

- **EN HAUTE-SAVOIE :**  
36 sites représentant plus de 74 000 Ha



C.C.P.E.V.A

851 avenue des Rives du Léman  
74500 PUBLIER  
04 50 74 57 85



## EN SAVOIR PLUS

[www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)

[www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Milieux-naturels-et-biodiversite](http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Milieux-naturels-et-biodiversite)

Réalisation :



Avec le soutien de :



L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER



Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCOUVREZ VOS DROITS ET DEVOIRS

Vous êtes propriétaire d'une parcelle **Natura 2000**

Les zones humides du Pays de Gavot



© SIVOM : FRAPNA74-MLH ; ASTERS-DLP - Réalisation Mai 2017



**SITE NATURA 2000  
DES ZONES HUMIDES  
DU PAYS DE GAVOT**

**SURFACE : 145 Ha**

**COMMUNES CONCERNÉES :**

Bernex, Champanges, Féternes, Larringes, Lugrin, Saint-Paul-en-Chablais, Thollon-les-Mémises, Vinzier.

**GESTIONNAIRE DU SITE :**

Communauté de Communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance (CCPEVA). **SIVOM du Pays de Gavot** (historiquement).

**NOMBRE D'HABITATS ET  
D'ESPÈCES REMARQUABLES :**

- 9 habitats d'intérêt européen
- 5 espèces d'intérêt européen
- 477 espèces végétales !
  - dont 1 d'intérêt européen (Liparis de Loesel, en couverture),
  - 9 protégées au niveau national,
  - 12 protégées au niveau régional.

Et plus d'une centaine d'espèces animales dont la moitié (oiseaux, papillons, libellules, amphibiens et reptiles) sont protégées au niveau national.

**N° SITE : FR 8201723**



**HABITATS  
D'INTÉRÊTS  
COMMUNAUTAIRES**

Représentant 40,49 %  
du plateau hors forêts :

**Pelouses sèches** semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire

Festuco-Brometalia : 0,20%

**Prairies à Molinia** sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux  
Molinio caerulea : 5,14%

**Prairies maigres** de fauche de basse altitude : 0,18%

**Tourbières hautes actives** : 5,35%

**Tourbières de transition et tremblantes** : 1,51%

**Marais à Cladium mariscus** et espèces du Caricion davalliana : 0,64%

**Sources pétrifiantes** avec formation de tuf Cratoneurion : 0,45%

**Tourbières basses alcalines** : 25,76%

**Tourbières boisées** : 1,26%



**ESPÈCES  
D'INTÉRÊTS  
COMMUNAUTAIRES**

**La Loutre d'Europe**

*Lutra lutra*

Indices de présences découverts en 2006, puis en 2012

**Le crapaud Sonneur à ventre jaune**

*Bombina variegata*

Présence ponctuelle dans des ornieres forestières à favoriser

**L'Agrion de mercure**

*Coenagrion mercuriale*

Présence d'une population relictuelle à préserver

**L'Ecrevisse à pied blanc**

*Austropotamobius pallipes*

Présences ponctuelles en tête de bassins versants

**Le Liparis de Loesel**

*Liparis loeselii*

En expansion suite aux opérations antérieures de gestion

LOCALISATION DES ZONES HUMIDES  
NATURA 2000 DU PAYS DE GAVOT

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE PARCELLES SUR UN SITE NATURA 2000,  
DEUX OUTILS S'OFFRENT À VOUS :

• **SOUSCRIRE UN CONTRAT NATURA 2000 D'ENTRETIEN OU DE RESTAURATION**

Cet engagement du propriétaire au bénéfice de l'ayant droit (le gestionnaire) permet d'effectuer sur vos parcelles les actions prévues au Document d'Objectif, financées à 100% par des aides publiques. D'une durée minimale de 5 ans renouvelable, ce contrat comporte un ensemble d'engagements, permettant le maintien de conditions favorables aux milieux et aux espèces visées.

• **SIGNER LA CHARTE NATURA 2000 DU SITE**

Elle est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations (bonnes pratiques) par grands types de milieux. Les signataires s'engagent ainsi à pratiquer une gestion favorable à la biodiversité des milieux, au minimum durant 5 ans.

*Différence entre Contrat et Charte : contrairement à la Charte, le Contrat permet au gestionnaire d'obtenir des subventions (50% Europe / 50% Etat) pour les travaux de gestion engagés sur vos parcelles. Charte et Contrat donnent tous les deux droit aux avantages fiscaux décrits ci-contre.*

INTÉRÊTS / CONTRAINTES  
POUR LES PROPRIÉTAIRES  
DE PARCELLES INSCRITES À NATURA 2000

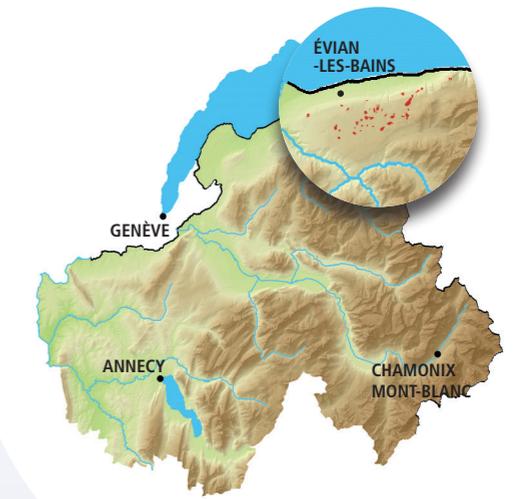
**INTÉRÊTS :**

- Vous bénéficiez d'avantages fiscaux :
  - Exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti
  - Réduction de 75% sur les droits de mutation à titre gratuit (succession)
  - Accès à certaines aides publiques, notamment en forêt
- Vous bénéficiez d'une expertise naturaliste gratuite de vos parcelles
- Vous bénéficiez de conseils techniques gratuits et d'une assistance pour le montage du dossier
- Vous montrez votre engagement en faveur de la préservation de la nature et contribuez à lutter contre la banalisation de ces milieux en permettant de les maintenir ouverts
- En cas de signature d'un contrat Natura 2000, les surcoûts ou manques à gagner liés à la modification de vos pratiques sont intégralement pris en charge. Ceci s'adresse principalement aux agriculteurs et exploitants forestiers.

**CONTRAINTES :**

- Le propriétaire est tenu de respecter l'ensemble des engagements auxquels il souscrit pendant la durée du Contrat ou de la Charte, lesquels sont décrits avant toute signature.

Limite des sites  
Natura 2000



LOCALISATION  
EN HAUTE SAVOIE

